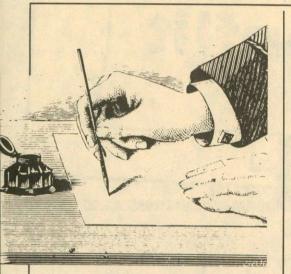
nouvelled CSII



2 Avril 1987

Numéro 255



LE RAPPORT SANSFAÇON

La cause première de tous les troubles qui ont entraîné la mort de Gaston Harvey est la prise de cou appliquée par les policiers, a conclu le coroner Robert Sansfaçon. Conclusion honnête à une enquête bien menée, commente la CSN; mais une fois qu'on a rétabli la vérité, tout ne s'arrête pas là...



LA BELLE VIE?

Ils ont derrière eux de longues années de travail, des années pendant lesquelles ils nous ont bâti un pays, une société qu'ils auraient voulu juste et harmonieuse. Non sans quelque inquiétude, ils ont accepté de partir pour donner leur chance aux plus jeunes. Pressés, bousculés parfois, ils sont entrés dans une nouvelle vie,

sans nécessairement avoir eu le temps d'y penser et de se préparer.

Les autorités politiques avaient pensé tirer profit de cette période de flottement, mais nos aînées leur ont opposé un front fier et déterminé. Déterminé à défendre leur droit inaliénable à vivre sa pré-retraite dans la dignité.





Rédaction

Michel Crête Guy Ferland Luc Gosselin Henri Jalbert Luc Latraverse Lucie Laurin Jean-Pierre Paré Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Gladu

Caricaturiste

Garnotte

Photographes

Alain Chagnon Archives CSN Louise DeGrosbois Robert Fréchette

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN (514-598-2233)

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.



Syndicat	Empl.	Cons. cent.	Fédé	Date	Principaux litiges
Dionne et fils	21	Côte-Nord	Métal	15-12-86	Indexation, jours fériés
Dispar	20	Joliette	Métal	2-2-87	Toute la convention 7 congédiements
Conservatoire de musique	41	Montréal	FNEEO	1-12-86	Négo pas commencée 2 congédiements
Lorenzo Industrie	50	Montréal	Métal	27-2-87	Salaires, classification, heures de travail, vacances, santé-sécurité
RETAQ (Douillette)	19	Montréal	FAS	18-8-86	Reconnaissance syndicale
Loto-Québec	450 29	Montréal Québec	FEESP	4-2-87	Ancienneté, mouv. de pers., surnuméraires
Alcan	29	Québec	Métal	19-8-86	Toute la convention
Alimentation L.J.	18	Sag-Lac	Comm.	28-1-87	Tout le monétaire
Pâtisserie Allard	21	Sag-Lac	Comm.	26-2-87	Tps partiel, bénéfices marginaux
Provisions East Angus	22	Sherbrooke	Comm.	1-12-86	Probation, salaires, assurances congés, vacances
Hydrauliques Varennes	30	Sorel	Métal	6-8-86	Reconnaissance synd.
Olympia	352	St-Hyacinth	e Comm.	16-9-86	statu quo ante, fds pension, droits synd., maladie, salaires

LA BELLE VIE?

mars 1987, treize heures. Plus d'un millier de personnes ont répondu à l'appel de la Coalition des pré-retraité-e-s contre les coupures de chômage; la salle d'assemblée du Centre Poupart est pleine à craquer, et les gens continuent d'affluer et de s'entasser debout tout autour, heureux lorsqu'ils trouvent un espace entre deux têtes pour suivre ce qui se déroule à l'avant. En voyant mon carnet de notes, un participant me pousse du coude: «Surtout, ne parlez pas de moi, chuchote-t-il en riant, j'ai l'intention de demander le BS!»

Ils ne nous auront pas!

Non, ce n'est certes pas à nos aîné-e-s que Mulroney pourra passer un sapin: en moins de deux, ils se mobilisent et créent un front commun! En 1985, le gouvernement conservateur avait tenté un premier essai avec la désindexation des pensions de vieillesse: il avait dû reculer. Mais quelques mois plus tard, il revenait à la charge en sabrant dans les prestations d'assurance-chômage. La réaction ne fut pas longue à venir: dans les semaines qui suivirent, une coalition était créée, suscitant en peu de temps un mouvement de sympathie au sein de la population, et le gouvernement Mulroney reculait une seconde fois. Mais tout n'est pas gagné (voir encadré), et les pré-retraité-e-s entendent aller jusqu'au bout.

Lorsqu'on a travaillé durement toute sa vie, vient le moment où on a envie de reprendre son souffle, de s'occuper un peu de soi pour réaliser des rêves longtemps caressés ou, plus simplement, avoir le temps de se laisser vivre. De plus en plus souvent maintenant, des travailleuses et travailleurs songent à se retirer prématurément, alors qu'ils ont les énergies et la santé pour jouir pleinement de leur liberté. Mais encore faut-il, pour ce faire, toucher des revenus décents...

par Lucie Laurin

Une injustice révoltante d'avoir été trompés. Ba-

semblée de la Coalition ont, aussi. N'ont-ils pas contri-

Les participant-e-s à l'as- foués dans leurs droits, avec raison, le sentiment bué pendant des dizaines



L'«engagement» de Mulroney envers les plus démuni-e-s

C'est le 20 décembre 1985 que le gouvernement Mulroney faisait adopter, en catimini et à toute vapeur, des amendements aux articles 57 et 58 de la loi sur l'assurance-chômage. Ces amendements stipulaient qu'à compter du 5 janvier 1986, les revenus de pension seraient déduits des prestations d'assurance-chômage. Étalent exemptés: les bénéficiaires de plans enregistrés d'épargne-retraite individuels, de versements de rentes souscrites à titre personnel et de tout plan de retraite privé...

Il y a quelques semaines, faisant marche arrière, le gouvernement Mulroney annonçait que les retraité-e-s de 1985 toucheraient leurs prestations d'assurance-chômage. Mais pour ceux et celles de 1986, on continue d'exiger, non pas qu'ils cherchent un emploi, mais qu'ils en trouvent et y travaillent pendant 10 semaines, afin de se «qualifier» pour les prestations.

d'années au régime d'assurance-chômage, souvent sans en avoir jamais retiré un sou? A supposer qu'on les rembourse maintenant, qui les dédommagera pour les préjudices subis en

Bon nombre d'entre eux n'auraient jamais accepté de prendre leur pré-retraite s'ils avaient su ce qui les attendait. A l'occasion d'une fermeture d'entreprise, d'un déménagement, de changements technologiques, ou lorsque s'étaient révélés des problèmes de santé, on les avait incités à accepter une retraite anticipée, en ajoutant que leur geste contribuerait à créer de l'emploi pour les jeunes. Anxieux, ils s'étaient mis à calculer, pour finalement conclure qu'avec leur pension et les prestations de chômage, ils pourraient vivre décemment. Et maintenant...

La CSN est là

La CSN joue un rôle actif au sein de la Coalition, qu'elle soutient financièrement avec la FTQ et la CEQ. «Les victimes de cette politique, ce sont nos membres, explique Victor Leroux qui représente notre mouvement au sein de la Coalition, pour lesquels nous avions négocié de bons fonds de pension, afin qu'ils puissent mener une retraite heureuse et bien méritée; nous ne pouvons pas permettre qu'ils soient pénalisés de cette façon!»

SECTEUR PUBLIC:

Des gains à portée sociale



C'est pourquoi, lors des dernières négociations du secteur public, la CSN a revendiqué et obtenu un programme de retraite anticipée permettant aux employé-e-s de prendre leur retraite dès l'âge de 62 ans, tout en touchant sensiblement les mêmes revenus que s'ils s'étaient retirés à 65 ans, et de maintenir leur participation au régime d'assurance-maladie.

Si tous les salarié-e-s admissibles s'en prévalaient, cette mesure permettrait de libérer 17 441 années-travail en trois ans! Pour la CSN, il est extrêmement important que le gouvernement s'engage à combler les postes libérés; les négociations se poursuivent à ce sujet.



Jacques Allard



Georges Giroux et son épouse

Les employé-e-s d'entretien de la STCUM

Jacques Allard est membre du conseil syndical du syndicat du transport de la STCUM. Il y a longtemps que la question de la préretraite le préoccupe: «Tout le monde est déphasé, dit-il. Après les changements technologiques, le recyclage, on finit par oublier qu'on a affaire à des humains!»

Une vie qu'on aurait tort d'improviser

La retraite, ça se prépare longtemps avant d'arrêter. Chez les employé-e-s d'entretien de la STCUM, le syndicat dispense à ses membres des sessions de préparation à la pré-retraite depuis 1979. Jacques Allard anime ces sessions: «Les conjointes doivent y assister, puisqu'elles auront à vivre la même chose que leur mari. De quoi parle-t-on? Du stress, de l'adaptation psychologique, des aspects sociaux, de l'organisation de la vie à la maison, des questions de santé (avec un médecin), des questions de papiers (avec un notaire), de finances...»

Ces énergies ne sont pas dépensées en vain. À la STCUM (où la pré-retraite existe depuis une quinzaine d'années), personne aujourd'hui ne reste jusqu'à 65 ans, et l'âge moyen de la retraite est de 60 ans! «Nous avons même un groupe de retrouvailles, dit fièrement Jacques Allard, fondé par les premiers pré-retraités!»

GEORGES GIROUX, pré-retraité de la STCUM:

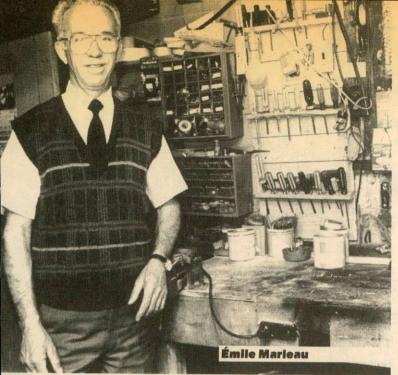
«J'ai toujours pensé que le paradis, ça venait après la mort; c'est pas vrai, parce que je le vis maintenant,

mon paradis!»

À l'âge de 50 ans, prévoyant se retirer cinq ans plus tard, Georges Giroux s'inscrivait à une session de préparation à la pré-retraite; mais après trois ans, il décidait de se retirer, ayant calculé que ses revenus de pension pouvaient lui assurer dès lors une vie confortable.

«Depuis trois ans que je suis retiré, j'ai déjà réalisé beaucoup plus que ce que j'avais espéré. Ma femme et moi, on a fait le tour du Canada au complet dans notre roulotte. Le seul petit coin qu'on n'a pas vu, c'est Terre-Neuve; ça sera notre prochain voyage...»

Mais la retraite, il faut y penser avant: «Au cours, on a beaucoup discuté de la vie de couple après. C'est important, la bonne entente, quand on est à la journée longue avec une autre personne! A mon avis, une vie de couple réussie, ça compte pour 70% dans le succès de la retraite. Ma femme et moi, on s'était préparé des portes de sortie, pour les cas où on aurait besoin de «prendre l'air» un peu. Finalement, ça s'est très bien passé. Je suis heureux, vous ne pouvez pas savoir!»



ÉMILE MARLEAU

pré-retraité

de Gaz Métropolitain:

«Les journées passent vite, c'est incroyable! Et ça n'est pas parce que je suis trop occupé, c'est parce que je jase trop!»

Après 45 années de service, à l'âge de 63 ans, Émile Marleau n'a pas hésité longtemps avant d'accepter la pré-retraite avantageuse qu'offrait la compagnie: «J'étais fatigué, ça me faisait plaisir de laisser la place aux plus jeunes. Et je n'ai jamais regretté ma décision;

j'ai profité de ma retraite pour m'installer tout à fait à la campagne et exécuter enfin toutes sortes de petits travaux que je remettais depuis longtemps.»

Son niveau de vie est resté le même: «Quand on ne travaille pas, on a beaucoup moins de dépenses!» explique-t-il, ajoutant «Ce qu'il y a de bien à la retraite, c'est qu'on n'est jamais pressé...»

Une retraite dorée pour toutes et tous

On le voit, plusieurs travailleuses et travailleurs syndiqués mènent une préretraite heureuse, à condition d'être prudents, de restreindre les fantaisies et de renoncer pour toujours aux folles dépenses.

Voilà un minimum auquel tous les aîné-e-s devraient avoir accès après les années laborieuses. Tel n'est pas le cas cependant; c'est encore la pauvreté qui attend près de la moitié d'entre eux, des femmes pour la majorité.

Lorsqu'on songe aux préretraites dorées qui attendent les hauts-fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux à chaque changement de régime, et qu'on y ajoute les exemptions fiscales dont seuls les richissimes citoyens peuvent se prévaloir, le geste du gouvernement Mulroney apparaît comme un abus de pouvoir inutilement sadique. loin de refléter les valeurs de la société civilisée que nous prétendons être!

HENRIETTE POULAIN, pré-retraitée de la CSN:

«Au moment de reprendre le travail après une année de maladie, je me sentais diminuée. M'étant toujours beaucoup impliquée à la CSN, j'acceptais mal de devoir travailler sans y consacrer les mêmes énergies qu'avant. C'est pourquoi j'ai demandé une pré-retraite.»

Henriette Poulain avait alors 53 ans et 30 années de service à la CSN. «Je ne le regrette pas, dit-elle. J'ai gardé des contacts avec le mouvement; je continue de m'y intéresser. Et je fais du bénévolat. Je rêve de pouvoir m'impliquer davantage: il y a tellement à faire!»



Les «trésors» du mouvement

Dans le langage «syndical» de la CSN, on les appelle «les trésors». Le mot est masculin, mais l'emploi, qui fut longtemps l'apanage des gars, se féminise de plus en plus. Un trésor, c'est celle ou celui qui s'occupe de la trésorerie d'un syndi-



cat, d'un conseil central, d'une fédération ou de la CSN.

Les trésors sont bien connu-e-s dans leur groupe de travail, mais leur travail l'est beaucoup moins. Surtout que les chiffres, pour bien du monde, c'est du chinois.

enise Mainville était en congécette journée-là. C'est donc chez elle que nous nous sommes retrouvés, autour d'une tasse de café, pour discuter du travail de trésorerie, tâche qu'elle accomplit depuis maintenant un an au Syndicat des employé-e-s du CLSC La Petite Patrie, à Montréal.

«Pour faire le travail, il faut une attention continuelle. Tu sais, le plus dur, ce sont les détails. Donc, les problèmes que tu as, c'est surtout à cause des distractions. J'aime l'expérience comme trésorière de mon syndicat: c'est difficile, j'ai pioché, mais j'y suis arrivée».

Denise regarde un peu ses cahiers de trésorerie, tourne les pages. C'est rempli de chiffres bien enlignés. Puis elle reprend.

«Au début, on a eu des gros mois, il ne fallait pas se tromper d'un quart de cenne. Par contre, il y a des mois où il y en a moins ... les vacances». Avec le sourire, après avoir mentionné que le syndicat lui donne une demijournée par mois pour faire le travail et que ce n'est peut-être pas beaucoup, elle lance: «Si je ne travaillais pas et que je n'avais que ça à faire...»

Puis elle part à rire. Parce que Denise Mainville, c'est une personne joviale, qui a appris avec le temps, l'expérience, et probablement aussi le travail avec le public, que le sourire, en plus d'être important, ça pouvait être contagieux.



Denise Mainville, trésorière du syndicat au CLSC La Petite Patrie.

DE LA COMPTABILITÉ À LA TRÉSORERIE

Denise avait déjà eu une certaine expérience des «chiffres» dans d'autres emplois qu'elle a occupés, avant de travailler au CLSC La Petite Patrie où elle est auxiliaire familiale depuis plusieurs années.

Ainsi, elle a fait pendant environ un an la facturation et une partie de la comptabilité pour une compagnie de gants, puis, pendant quelques années, un travail similaire pour une compagnie de robes.

«C'est pas un travail facile, la trésorerie d'un syndicat. C'est utile d'avoir déjà fait un travail similaire avant. Mais même si tu en as déjà fait, ça reste difficile à l'occasion. Tu sais, il faut arriver à la cenne près. Si tu perds une cenne, il faut que tu la cherches ... tout est passé au peigne fin».

«Un jour, ça n'arrivait pas, il me manquait \$200. Je suis descendue au service de la vérification de la CSN. Diane les a retrouvés... j'avais oublié de les soustraire dans une page. Elle connait bien ça, la comptabilité ... elle a étudié dans ça, elle travaille dans ça. Nous autres, on travaille une journée ou deux par mois dans nos livres».

Puis, après quelques secondes, elle ajoute: «Deux fois, j'ai pris les nerfs; deux fois, je suis allée voir Diane. Pauvre Diane!» S'en suit un moconseil central de Montréal: «La session de formation, j'ai bien aimé ça. J'ai vraiment tout aimé. Mais, j'aurais encore plus aimé ça si on avait été réuni-e-s une autre journée, un peu plus tard. Dans le groupe de la session, il y en avait qui n'avaient aucune expérience. J'aurais aimé ça savoir comment les autres se sont débrouillés».

POURQUOI MOI?

Denise jette un coup d'œil rapide dans la cuisine, puis réfléchit à voix haute: «Tu as une job à faire, puis après, il y a la maison, puis le reste. Tu sais, on travaille auprès de mourants, de personnes âgées ... il y a des fois où on a la tête cassée après le travail. Mais ailleurs, ils ont des problèmes aussi. Dans les restaurants, ils ont des problèmes de restaurants. Les problèmes, c'est différent d'une place à l'autre.

«Dis donc, comment vas-tu écrire ça? Des fois, vous autres, vous ajoutez des tournures de phrases. Et puis, pourquoi moi?»

Ça, c'est pas compliqué. Je cherchais quelqu'un pour faire l'entrevue. Je suis allé voir Diane. C'est elle qui m'a dit: «Va voir Denise Mainville. Elle est tellement fine, tu vas l'aimer.»

ment d'hésitation où elle semble se demander ce que Diane pouvait bien penser d'elle.

PENSER À LA RELÈVE

Le syndicat du CLSC La Petite Patrie est un nouveau syndicat CSN. Denise Mainville en est donc la première trésorière.

«Je me suis offerte pour faire le travail de trésorerie, à cause de mon expérience passée. Mais quand j'ai commencé, je n'avais pas d'exemples, pas de modèles.

«Si je suis encore là l'an prochain, je vais avoir un modèle, je vais pouvoir me fier aux livres de cette année. Et si c'est quelqu'un d'autre qui s'occupe de la trésorerie, les livres sont là et je suis prête à l'aider. C'est l'ancien trésorier qui est le premier formateur pour donner un coup de main au départ. Mais il va falloir quand même qu'il aille suivre une session de formation».

J'AURAIS BIEN AIMÉ CA ...

Régulièrement, les conseils centraux de la CSN, en collaboration avec le service de la vérification, organisent des sessions de formation pour les trésorières et trésoriers des syndicats locaux.

Denise Mainville a suivi la session de deux jours le printemps dernier, au



Les salarié-e-s de l'équipe de la vérification de la CSN: Suzanne, Alain, Nicole, Nicole, Pierre et, à son bureau, Diane.

Selon un relevé récent fait auprès de 800 syndicats affiliés à la CSN, il y a environ la moitié des postes à la trésorerie syndicale qui sont maintenant détenus par des femmes.



Les sessions de formation en trésorerie sont parmi les plus «populaires» à la CSN, puisque annuellement, il y a près de 600 personnes, à la grandeur du Québec, qui les suivent.

Les guides et documents de travail syndicaux de comptabilité (registre comptable, conciliations de caisse et rapports de trésorerie, manuel du comité de surveillance) ont fait peau neuve, afin de faciliter la tâche des trésoriers et trésorières. Les personnes concernées recevront ces nouveaux documents au cours des prochains jours, si ce n'est déjà fait. S'il y a un problème, on fait appel au service de Vérification. C'est du monde bien accueillant.



Une grande partie des acquis collectifs de la société québécoise ont été dilapidés par les gouvernements québécois et fédéral au cours des dernières années. D'autres sont menacés et risquent à leur tour d'être liquidés sur la place publique par les grands encanteurs Bourassa et Mulroney dans leurs entreprises de marchandage.

Québecair, Donohue, le Manoir Richelieu, Téléglobe Canada, la Raffinerie de sucre sont passées à l'entreprise privée avec comme résultat un affaiblissement du contrôle collectif que nous avions par l'entremise des sociétés d'État. Dans tous les cas de privatisation, il n'y a qu'un seul gagnant : la grande entreprise privée.

Du côté de la déréglementation, c'est l'épée de Damoclès qui reste suspendue : la menace plane sur le secteur de la construction, la loi anti-briseurs de grève, la formule Rand, nos acquis en

matière de santé et de sécurité au travail. À force de marchander, c'est finalement un régime de troc avec l'entreprise privée

que Bourassa fait entrer dans nos moeurs politiques.

Et nos programmes sociaux? Rien n'a été fait pour redresser la situation dans nos hôpitaux, dans nos services de santé, dans nos écoles. La démocratisation du système scolaire est remise en cause. Il faut sauver nos droits fondamentaux en matière de santé et d'éducation.

Par la négociation du libre-échange, d'autres pans entiers de nos droits, de nos emplois, de nos programmes sociaux, de notre identité culturelle sont remis en question et risquent d'être sacrifiés.

Nous ne voulons pas d'une société organisée sur une base de marchandage et de troc avec la grande entreprise privée.

DES CAS DE MARCHANDAGE!

ÇA VOLE BAS!

La vente de Québecair, c'est une véritable dilapidation des fonds publics. Non seulement des privilèges, avantages et cadeaux ont-ils été consentis à l'acquéreur, la compagnie Nordair-Métro, mais le résultat global de ce cas de marchandage est particulièrement négatif: des centaines d'emplois perdus, un service de moindre qualité, une augmentation des coûts pour les usagers, et le « français dans l'air » qui disparaît peu à peu.

ENTRE AMIS...

Le Manoir Richelieu a été vendu à prix d'ami... à un ami. Un demimillion pour un hôtel prestigieux dont la valeur aux livres était de quelque dix millions de dollars. De plus, un cas de dilapidation du patrimoine, puisque la vente comprenait la cession d'une collection d'oeuvres d'art dont la valeur était de près d'un demimillion. Comme résultat : la non-reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses dont certains y travaillaient depuis plus de dix ans, l'assombrissement du climat social et de l'industrie touristique dans la région de Charlevoix.

UN GOÛT AMER

La Raffinerie de sucre fut privatisée à la vapeur, sans débat public, sans analyse de fond, et le contrat de vente est toujours un secret d'État. Les résultats de ce marchandage ont été particulièrement catastrophiques: fermeture de la Raffinerie, création d'un monopole privé qui peut augmenter les prix à sa guise, plus de 800 travailleurs, travailleuses et producteurs agricoles lésés dans leurs droits, et près de 60 pour cent de notre consommation de sucre raffiné est maintenant produit en dehors du Québec.

FEU DE FORÊT?

En bazardant des actifs de la SGF dans Donohue, le gouvernement du Québec refuse de garder son pouvoir d'intervention dans le secteur du papier et de la forêt au moment où des décisions cruciales doivent se prendre pour assurer la pérennité de la forêt, source de quelque 250 000 emplois directs et indirects au Québec; c'est l'affaiblissement de notre capacité collective d'intervenir dans le développement régional.

MIAMI 149 \$ - ALMA 239 \$

C'est à peine croyable! Avec la déréglementation dans les transports, il en coûte presque moins cher pour aller à Miami ou à Toronto que pour aller à Sept-Îles ou à Baie Comeau. Certains ont donc tendance à se réjouir de la déréglementation. Mais Attention! Les réductions actuelles se retrouvent sur les circuits à forte concentration et de plus en plus les régions éloignées seront abandonnées. Il y a aussi toute la question de la sécurité. Avec la déréglementation, les compagnies aériennes ne seront plus soumises à des règlements sur les poids des bagages, l'espace pour chaque passager, etc. On volera à nos propres risques. Des cadeaux, il n'y en aura pas vraiment!

BAS LES PATTES!

Tout n'est pas parfait, mais ce que nous avons aujourd'hui en santé-sécurité au travail est évidemment supérieur à ce qui existait il y a dix ans. Mais les employeurs et les gouvernements disent que ça leur coûte trop cher. Pourtant, il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que notre santé et notre sécurité soient assurées au travail. Nous, nous disons que notre santé, notre sécurité, ça n'a pas de prix, ça ne se marchande pas!

MAISONS EN DÉSORDRE

Robert Bourassa et les libéraux à Québec ont déjà attaqué le secteur de la construction en déréglementant la carte de classification. La prochaine menace, c'est la déréglementation dans la construction domiciliaire qui réduirait considérablement les conditions de travail dans ce secteur. Ce troc avec les entrepreneurs en construction aura également des conséquences négatives sur la qualité et l'accessibilité du logement. Un projet qu'il faut bloquer.

ÇA C'EST CHER, SACHA!

Le jour n'est peut-être pas loin où le téléphone ne sera plus accessible à tout le monde. L'expérience américaine de déréglementation a démontré que la concurrence ne peut réellement exister en téléphonie. La déréglementation dans ce secteur, ça veut dire à court terme des tarifs de base beaucoup plus élevés et des réductions dans les tarifs interurbains, ce qui profitera surtout au monde des affaires. Mais à long terme seuls les gros survivront et ils contrôleront tout sans être réglementés. Les nouvelles lois du marché pénaliseront les personnes âgées, handicapées, à faible revenu ou vivant à l'extérieur des grands centres.

ARRÊT INTERDIT!

Pour les femmes, la plupart des acquis, bien que partiels, sont récents et donc fragiles. Le droit au congé de maternité, le retrait préventif pour la travailleuse enceinte, l'accès à des emplois non traditionnels, etc: tous ces droits sont menacés de reculs. Et il est prouvé que le projet de libre-échange touchera beaucoup plus durement les secteurs à forte concentration de maind'oeuvre féminine.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE...

Les négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis incluent, selon les Américains, tous les droits sociaux, qui, on le sait, sont plus « généreux » ici qu'aux États-Unis. Ces négociations sont donc, pour Ottawa, un bon prétexte pour bloquer la progression des droits sociaux et, même pour les réduire.

AVANCER EN ARRIÈRE

Le droit pour tous les jeunes, pour toutes les Québécoises et tous les Québécois de recevoir une éducation de bonne qualité se détériore progressivement et, en même temps, le gouvernement québécois favorise le développement des écoles privées pour celles et ceux qui ont les moyens de se les payer.

ADMISSION IMPOSSIBLE

Dans les hôpitaux, il faut faire la queue pour être admis dans les couloirs des urgences. Comme cela existe aux États-Unis et dans l'Ouest canadien, on risque de voir bientôt les plus riches avoir accès à des hôpitaux privés où ils auront tous les services, et les plus démuni-e-s attendre aux portes des hôpitaux publics!

À L'INDEX

Dans un domaine aussi important pour la formation des jeunes que celui du manuel scolaire, le gouvernement du Québec élimine les normes qu'il avait imposées aux éditeurs. On évitait ainsi de voir le sexisme, le racisme et autres préjugés polluer nos livres d'école. Maintenant, ce contrôle minimum n'existera plus, laissant le champ libre aux livres vite faits… et aux plus grands profits.



ACTIVITÉS DU 1er MAI DANS LES RÉGIONS

CC Sherbrooke

Souper au méchoui, suivi d'une soirée dansante. Invitée: Monique Simard, vice-présidente de la CSN.

CC Québec (Côte-sud)

Manifestation d'appui aux syndicats en conflit. Souper de solidarité. Kiosque d'information. Soirée dansante.

CC Québec (Montmagny) Cinq à sept, suivi d'une soirée dansante.

CC Québec (Charlevoix)

Soirée dansante.

CC Québec (Québec)

Marche du 1er mai à 19 heures (rassemblement au CÉGEP de Limoilou, dans la cour extérieure). Soirée de solidarité à 20 heures 30 au CÉGEP. Entrée gratuite. Garderie sur place. Caravane de solidarité pour visite des syndicats en conflit.

CC Outaouais (Hull)

Activités diverses dans les syndicats. Souper, et soirée organisée conjointement avec des groupes populaires et syndicaux.

CC Outaouais (Mont Laurier)

Souper, et soirée organisée conjointement avec des groupes syndicaux.

CC Saguenay-Lac Saint-Jean

Grande soirée avec danse et orchestre. Pour ajouter à la galeté générale, une montgolfière flottera au-dessus des lieux de la fête. Les détails de la fête seront dévoilés le 24 avril. Organisée conjointement avec un autre groupe syndical.

CC Laurentides

Les activités se tiendront le mercredi 29 avril. Une assemblée générale sera jumelée aux activités de la fête. Soirée de solidarité en soutien à la lutte d'accès à la syndicalisation des travailleurs et travailleuses du Metro Chèvrefils. Souper à la cabane à sucre.

CC Sept-lies

Souper de solidarité à la salle Plaza, 470 rue Arnaud, à 18 heures, suivi de quelques interventions et d'une soirée dansante à 21 heures.

CC Thetford-Mines

Soirée récréative, pièce de théâtre, «course aux trésors au député».

CC Bas St-Laurent

Port d'une fleur à la boutonnière sur les heures de travail, la journée du 1er mai. Samedi le 2 mai: fête dans les régions (Matane, Amqui, Rimouski-Mont-Joli, Trois-Pistoles, Rivière-du-Loup, Témiscouata). Programme de Rimouski-Mont-Joli: rallye automobile, souper communautaire au CÉGEP de Rimouski et soirée d'animation avec le pianiste Jean Landry.

CC Sorel

Cette année, le 1^{er} mai coincide avec le 50^e anniversaire des grèves de 1937 pour se libérer du joug de la famille Simard. Colloque dans la journée. Dans l'après-midi, manifestation devant les entreprises en grève à cette époque. Soirée de solidarité.

CC Montréal

Rassemblement pour la manifestation à 19 heures au Parc Lafontaine, au coin de Calixa-Lavallée et Sherbrooke. Suivi à 20 heures par une fête syndicale au Palladium. 1650 Berri. Musique, rafraîchissements et danse. Le tout est organisé par le Conseil régional intersyndical de Montréal.

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTER VOTRE CONSEIL CENTRAL



nouvelles

RAPPORT D'ENQUÊTE DU JUGE SANSFAÇON

La cause première: la prise de cou

Appelé à commenter le rapport d'enquête du juge Robert Sansfaçon, le président de la C5N, Gérald Larose, a déclaré que ce dernier, nommé coroner ad hoc à la suite de la mort de M. Gaston Harvey, s'était acquitté de sa tâche avec un professionnalisme remarquable, tant dans la conduite de son enquête que dans le rapport qu'il a rédigé.

«Nous l'avions invité, au moment de sa nomination, à faire œuvre de justice. Nous estimons honnêtement qu'il a bien rempli son rôle», a déclaré le président de la centrale dans une déclaration remise à la presse au moment de la publication du rapport d'enquête, dont une copie avait été remise la veille aux parties intéressées.

Selon la CSN, c'est le droit et, finalement, la démocratie qui se trouvent servis dans le rapport du juge Sansfaçon. «Sans cette enquête — et c'est à l'honneur du gouvernement de l'avoir instituée — trop d'éléments seraient demeurés cachés et n'auraient jamais été mis en évidence», a soutenu M. Larose.

Ce dernier, au cours d'une conférence de presse tenue le 5 novembre, soit une dizaine de jours après le décès de M. Harvey, demandait en effet «à l'enquête publique de faire toute la lumière sur les événements. Il lui incombe, de le faire clairement et devant tous: car les circonstances sont trop troubles,

les faits trop graves et les conséquences trop importantes pour bâcler l'enquête ou, comme le dit la police, classer l'affaire».

En vertu de la nouvelle loi du coroner, le juge 5ansfaçon n'identifie pas de coupables et, de ce fait, ne porte pas d'accusations. Il constate cependant des faits. Dont le principal réside dans le rôle joué par la prise de cou dans le processus qui a entraîné la mort de M. Gaston Harvey. Le coroner constate donc: «La prise de cou «indéterminée» est donc selon toute vraisemblance, la cause première de tous ces troubles qui ont mené au décès» (p. 109). Il ajoute: «De là, la cause immédiate du décès peut être, soit la prise de cou ayant entraîné un arrêt cardio-respiratoire, soit l'aspiration de contenu gastrique en phase agonique donc très tard dans l'épisode, mais dont l'origine demeure la prise de cou».

Sans l'enquête rigoureuse à laquelle s'est livré le coroner, une injustice aurait été commise. On aurait pu laisser croire qu'un homme, en état d'ébriété avancé, s'était étranglé avec ses propres vomissures. C'est la version qui avait été mise de l'avant dans les premières heures qui ont suivi la mort de M. Harvey, par la Sûreté du Québec et l'appareil judiciaire. Le juge Sansfaçon conclut que Gaston Harvey n'est pas mort de son propre fait. C'est ce qui importe.



Pour la CSN, il n'est pas question de s'acharner sur le ou les coupables. «Le Procureur général, dont c'est la fonction, a en mains les éléments qui pourraient étayer une poursuite au criminel. La décision demeure la sienne», a indiqué M. Larose.

Ce dernier a rappelé que pour la centrale, le syndicat et les personnes impliquées, il n'avait jamais été question de désigner qui que ce soit à la vindicte publique.« «Ce que nous avons constamment recherché, c'est la lumière, la vérité», rappelant que c'est ce qu'avait réclamé à plusieurs reprises madame Desbiens-Harvey.

Quant aux recours au civil, maintenant que les circonstances du décès sont établies, madame Desbiens-Harvey pourra

entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir ce qu'elle pourrait estimer une juste réparation. La CSN entend continuer de la soutenir dans ces démarches, comme elle l'a fait depuis les tragiques événements.

Le président de la CSN a souligné par ailleurs qu'il ne fallait pas perdre de vue que ces événements étaient directement reliés à une injustice commise un an plus tôt à l'endroit de centaines de femmes et d'hommes. Cette injustice n'a pas encore été corrigée.

Toutes les enquêtes ne pourront jamais permettre à M. Gaston Harvey de retrouver la vie. Il n'est pas trop tard, cependant, pour que les travailleuses et les travailleurs lésé-e-s au Manoir Richelieu retrouvent leurs emplois, a conclu M. Larose.



CONTRE UN MALENFANT SANS SENS MORAL

Plus de 200 manifestants et manifestantes ont défilé pendant plus d'une heure devant l'Auberge Universel, propriété de Raymond Malenfant, pour souligner la venue à Montréal des syndiqué-e-s du Manoir Richelieu. Selon le président du Conseil central de Montréal (CSN), Pierre Paquette, le boycottage des propriétés de Raymond Malenfant est le principal moyen pour amener celui-ci à négocier avec ses employé-e-s.

Hydraulique Varennes condamnée

La saga juridique des deux propriétaires des Produits Hydrauliques Varennes, Robert Proulx et André Couture, se poursuit et récemment une juge a condamné cette entreprise à verser \$22,000.00 d'amendes pour avoir embauché des briseurs de grève. Ce n'était pas la première défaite juridique pour ces hommes d'affaires de la Rive-Sud de Montréal. Jusqu'ici ils ont été reconnus coupables d'outrage au tribunal et d'avoir fondé une compagnie fantoche dans le but de contourner les articles de la loi interdisant de faire appel à des scabs.

Mais cela n'est pas encore suffisant pour les empêcher d'opérer. Et ils continuent de faire installer et réparer des pompes hydrauliques pour camions par des briseurs de grève. Même qu'une société d'État importante, Hydro-Québec, continue de sous-traiter avec cette compagnie qui défie les articles de loi antiscab. Les 30 travailleurs de cette entreprise ont adhéré à un syndicat C5N au printemps 1986 afin d'améliorer leurs conditions de travail et protéger leurs emplois, tout particulièrement des soustraitants. Il faut savoir qu'ils travaillent dans une aire ouverte où se marient les odeurs de peinture et de soudure, tous des produits toxiques.

Ils sont en lock-out depuis le 6 août 1986 et ils sont supportés financièrement par le FDP et les syndicats CSN de la région de Sorel-Tracy à raison de \$0.25 par membre par semaine. Ce syndicat relève de ce Conseil central CSN.

Assemblée

La Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidenté-e-s (FATA) annonce la tenue de son assemblée générale annuelle le 25 avril prochain à l'école Notre-Dame de la défense, 6841 rue Henri-Julien (métro Jean-Talon), salle principale au rez-dechaussée, de 9 heures à 16 heures. Pour information: FATA-Montréal, (514) 271-0901.

FAS

Lessard quitte la présidence

Le président de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), Yves Lessard, a annoncé devant les 800 délégué-e-s du conseil fédéral réunis à Québec la semaine dernière, qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'occasion du congrès électif du 19 au 25 mai prochain.

La secrétaire générale de la Fédération, Denise Gagnon, a aussi annoncé qu'elle ne sera pas candidate.

Le départ des deux dirigeants de la FAS a été annoncé après l'adoption par le conseil fédéral des derniers textes constituant la convention collective dans les affaires sociales.

À la tête de la plus grande organisation syndicale de la santé au Québec, regroupant près de 100,000 membres, Yves Lessard et Denise Gagnon étaient en poste depuis 1982.

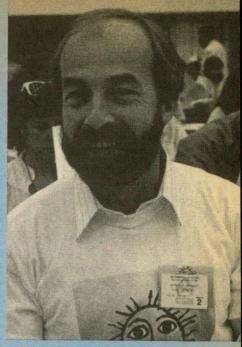
RELÈVE

Dans ses commentaires aux délégué-e-s au conseil, Yves Lessard a laissé entendre qu'il aurait pu encore avoir le goût de solliciter un nouveau mandat. Il a toutefois précisé: «La relève est là, et il m'apparaît que l'arrivée de nouveaux dirigeants au moment où la Fédération s'apprête à adopter de nouvelles structures justifie mon départ».

Il a également ajouté que de plus en plus de femmes assument des responsabilités importantes et qu'elles font à ses yeux partie de cette relève.

DÉCRETS

Yves Lessard a assumé la présidence à un moment difficile dans la vie de la Fédération, celui de l'im-



position des décrets gouvernementaux en 1983. Il quitte donc ses fonctions après avoir relevé le lourd défi qui constituait à refaire le moral des troupes et à susciter, avec son équipe, dont faisait partie Mme Gagnon, une mobilisation que beaucoup d'observateurs pensaient improbable. Un travail qui devait conduire à l'entente de principe de décembre dernier.

Voyage dans le passé

Le Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleuses et travailleurs québécois (RCHTQ) annonce la tenue d'un colloque à l'Université de Montréal le vendredi 24 avril 1987 au local 3315 du Pavillon Jean-Brillant. On y entendra différentes communications sur le thème de l'action politique ouvrière et une table ronde réunira des syndicalistes et militants politiques ouvriers.

L'inscription se fera le 24 à compter de 8h30, sur les lieux du colloque; coût: 12\$, incluant un buffet froid servi sur place. Pour information: Jacques Rouillard ou Denyse Baillargeon, 343-6234. Invitation à toutes et tous.

L'arthrose: deux décisions importantes

Comme le monde serait parfait si nous étions tous parfaits! Ce n'est pourtant pas le cas. Chacun possède quelque part dans son corps un ou plusieurs points faibles qui, un jour ou l'autre, finiront par montrer le bout du nez.

De son côté, la CSST trouve cependant bien commode ces «conditions personnelles». En effet, il est fréquent de voir une demande d'indemnité refusée sous prétexte que le problème de santé déclaré par la personne accidentée serait le résultat d'une condition personnelle plutôt que le résultat d'un événement, ou d'une série d'événements, survenu au travail.

Cet argument, la C55T; le retient particulièrement souvent dans les cas de douleurs au cou et au dos. La condition personnelle, ou préexistante, s'appelle alors l'arthrose. Il suffit que les radiographies montrent la présence d'arthrose pour qu'immédiatement la C55T en vienne à la conclusion qu'une condition personnelle est à l'origine des douleurs et donc, que ce problème ne la regarde pas. Cette position de la C55T se base sur l'opinion que l'arthrose se développe naturellement avec le vieillissement de l'organisme

Il est vrai de dire qu'en vieillissant nous développons tous de l'arthrose. Mais pourquoi? Il a été reconnu que ce développement peut être accéléré par un travail pour lequel l'individu doit constamment refaire des gestes qui mettent toujours en mouvement la même articulation. Dans ce cas précis, on

parlera d'une maladie professionnelle.

Ainsi, la Commission des Affaires sociales (CAS) a décidé que l'arthrose était une maladie professionnelle dans le cas d'une femme de 55 ans qui travaillait comme presseuse. Le fait qu'elle avait toujours à travailler durement avec son dos, et qu'elle ne présentait pas d'arthrose deux ans avant son arrêt de travail, a suffi à faire la preuve que dans son cas l'arthrose était une conséquence de son travail plutôt qu'une condition personnelle (dossier AT-55874).

Il n'y a pas que les gestes répétitifs qui peuvent accélérer l'arthrose. Un choc violent peut avoir le même effet. C'est ce que la Commission des Affaires sociales a admis dans le cas d'un travailleur qui après avoir eu un accident de travail en 1981, a eu un nouvel arrêt de travail en 1984. La CA5 a alors conclu que «la détérioration constatée à la radiographie d'avril 1984 a été trop rapide et trop importante pour n'être attribuée qu'à l'évolution normale de l'arthrose personnelle préexistante, d'ailleurs asymptomatique avant l'accident (dossier AT-580781).

Ces deux décisions sont importantes parce qu'elles ouvrent la porte à une affirmation plus large: l'arthrose n'est pas le résultat d'un vieillissement normal du corps humain, elle doit être considérée comme le fruit de l'usure du corps par le travail. Après tout, ne passe-t-on pas notre vie à travailler?

Robert Bronsard, FATA (514) 271-0901



LA FAS PASSE AUX ACTES

À la suite d'une enquête menée auprès des syndicats affiliés à la Fédération des Affaires Sociales, le comité de condition féminine de la FAS a mis sur pied une session de formation sur la «sexualisation des postes», s'adressant aux militantes de la condition féminine et des syndicats intéressées par le dossier. Cette initiative, qui prendra forme en avril et en mai 1987 dans toutes les régions FAS, vise à aider les syndicats de la Fédération à mener le débat sur cette question.

L'enquête a permis de faire le point sur une situation alarmante, à laquelle il est urgent de remédier. Il a d'abord été mis en lumière que les femmes perdent souvent des postes permanents et à temps complet, sont privées des horaires les plus intéressants et sont limitées dans leurs choix de déplacement. Or près de la moitié des syndicats ont affirmé que ces situations créent des conflits dans leurs rangs.

Non seulement existet-il encore aujourd'hui des affichages sexistes, mais beaucoup de femmes refusent de postuler certains emplois pour des raisons de force physique, de manque d'outils adéquats, parce que traditionnellement, ce sont des postes d'hommes ou parce qu'elles en ont été dissuadées (par d'autres syndiqué-e-s dans 30% des cas). Beaucoup d'employeurs continuent pour leur part d'exiger un sexe particulier pour remplir certaines fonctions.

C'est pourquoi, conscient qu'il s'agit d'un sujet délicat sinon tabou dans plusieurs syndicats, parce qu'il remet en question des mentalités et des résistances bien ancrées, le comité de condition féminine de la FAS a pensé munir les militantes des outils nécessaires au lancement d'un débat en profondeur dans l'ensemble des syndicats affiliés à la Fédération.



• Les travailleurs et travailleuses non syndiqués doivent prendre d'énormes risques financiers lorsqu'ils décident de faire valoir leurs droits conférés par la Loi sur la santésécurité, ou la Loi sur les normes du travail, ou encore la Charte des droits de la personne. SOS FONDS JURIDI-QUE a pour vocation d'aider ces personnes en les appuvant financièrement. Mis sur pied par le «Regroupement pour l'accessibilité des travailleurs et travailleuses aux recours juridiques», le Fonds met également à la disposition des non syndiqué-e-s les ressources humaines et juridiques de ces groupes populaires, gratuitement ou à moindre coût. 505 FONDS JURIDIQUE est présentement en campagne de financement. Objectif pour 1987: \$50,000. Faire parvenir vos dons, en indiquant vos nom, adresse et téléphone, ou ceux de votre syndicat, à: 505 FONDS JURIDIQUE, a/s Gérard Talbot, 1199, de Bleury, suite 200, Montréal H3B 3J1.

Règlement aux Autobus Terrebonne

Un conflit qui perdurait depuis près de deux ans aux Autobus Terrebonne a pris fin par la signature d'une première convention négociée qui prévoit une augmentation de 7.5% rétroactive au 1er septembre 1986, l'indexation et un enrichissement réel d'environ 5% sur trois ans, qui constitue un pas significatif vers la parité salariale avec les autres transporteurs scolaires syndiqués à la CSN. La convention couvre environ 85 personnes.

Rappelons qu'une grève pour la reconnaissance syndicale et la parité salariale, déclenchée en octobre 1985, s'était terminée par une loi spéciale et l'imposition d'un décret en mars 1986. C'était partie remise. Cette année en effet, après quelques grèves de 24 heures dans le courant de l'hiver, le syndicat déclenchait la grève totale le 4 mars, et un règlement était conclu le 9. Les écoles ont été fermées à la demande des parents pendant la grève, ce qui semble avoir accéléré le règlement.

La reconnaissance de l'ancienneté générale pour l'attribution du travail est un gain important. C'est la fin des «ports d'attache», qui empêchaient l'application de l'ancienneté. Soulignons aussi l'amélioration des vacances, la prise de contrôle du syndicat sur les bénéfices sociaux, l'indexation des contributions de l'employeur à ces bénéfices, et leur harmonisation avec les dispositions de l'assurancechômage pour éviter que les employé-e-s saisonniers soient pénalisés pendant les périodes de mise à pied.



CHARGÉ-E-S DE COURS La grève se poursuit à l'UQAM

Alors que les 400 chargé-e-s de cours de l'université du Québec à Rimouski (UQAR) membres de la FNEEQ-CSN en arrivaient à une entente de principe sur l'attribution des charges avec les négociateurs patronaux le premier avril dernier, les 1,150 chargé-e-s de cours de l'Université du Québec à Montréal, membres de la même organisation syndicale, entamaient, eux, leur deuxième semaine de grève.

Ces chargé-e-s de cours, de qui relève 54% de l'enseignement à cette université, ont déclenché la grève générale le 23 mars dernier afin d'être rémunérés \$4,720.00 par charge de cours plutôt que \$2,735.00 comme c'est le cas actuellement. Leur salaire annuel moyen est de \$18,000.00 alors que le salaire moyen des professeur-e-s atteint \$48,000.00.

Les syndiqué-e-s de l'UQAM voudraient également que cette institution augmente l'enveloppe budgétaire allouée au perfectionnement pour faire en sorte que 24 chargé-e-s de cours plutôt que trois seulement puissent se perfectionner annuellement.



Signature à Bioshell, lac Mégantic

Les 16 employé-e-s de Bioshell au Lac Mégantic, une entreprise qui fabrique des granules combustibles à partir de copeaux, ont conclu une nouvelle convention qui leur accorde une augmentation de \$1 de l'heure sur deux ans. Le salaire de base pour l'opérateur de chargeuse est ainsi porté à \$11.20 cette année et \$11.65 l'an prochain; celui du mécanicien, à \$12.25 et \$12.70. La prime de nuit passe de 32 à 35 cents cette année et à 45 cents l'an prochain. Une prime de 75 cents est accordée pour les travaux d'entretien les samedi et dimanche.

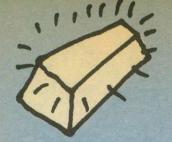
Les vacances sont de trois semaines après trois ans et de quatre semaines après dix ans. Soulignons aussi les libérations payées pour la négociation, la possibilité de tenir des assemblées pendant les heures de travail, l'arrêt de la production pendant les fins de semaine, l'amélioration des conditions de repas, la création d'un REER collectif auquel l'employeur contribue \$20 par mois.



Paru récemment

La reconnaissance des acquis des femmes sur le marché du travail rémunéré, réalisée par Monique Vallée pour le Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi, Juin 1986, 105 pages. 10\$ + 2\$ (frais d'envoi)

Cette recherche repose sur l'hypothèse que la reconnaissance des acquis peut apporter de nouvelles pistes de solution à la problématique de l'insertion des femmes sur le marché du travail. Résultat d'une enquête-terrain menée à St-Jean, l'étude observe les pratiques informelles de reconnaissance des acquis auprès de femmes et d'employeurs.



ALCAN

De St-Augustin à Shawinigan

Quelque 30 travailleurs de la compagnie Alcan de St-Augustin dans la banlieue de Québec, en lockout depuis le 19 août 1986, ont manifesté la semaine dernière devant l'usine de la multinationale à Shawinigan et devant celle de la compagnie Reynold's au Cap-de-la-Madeleine. Comme ils l'avaient fait plus tôt à l'usine Alcan de Granby, ils ont distribué aux travailleurs un tract expliquant le litige.

Ce groupe de salariée-s tente de négocier une première convention collective d'une durée de deux ans qui comprendrait des augmentations salariales de \$1.80 et de \$1.20 de l'heure pour chacune des années du contrat. Ils veulent également voir reconnaître l'ancienneté, le droit de choisir sa période de vacances, un comité de santé-sécurité, le temps supplémentaire volontaire et non pas obligatoire comme le voudrait l'Alcan. Ces employé-e-s sont sans augmentation de salaires depuis 1984.

Le ministère du Travail a nommé un conciliateur dans ce dossier, M. Pierre Valois, qui n'avait pas encore réussi à rapprocher les deux parties à la suite de l'intransigeance de la compagnie à recevoir les demandes syndicales.

Les syndiqué-e-s soutiennent que l'Alcan mène une lutte idéologique de peur de voir entrer d'autres syndicats dans ses autres usines où existent des types de relations de travail se rapprochant du modèle japonais des «cercles de qualité de vie», comme c'était le cas à 5t-Augustin jusqu'en 1985.

Rappelons que l'usine Alcan de St-Augustin construite au coût de \$5 millions avait été ouverte avec pompes en 1977. La direction locale se targuait d'innover avec son nouveau système de relations de travail... qui huit ans plus tard devait échouer.

Famine

L'Aide médicale pour la Palestine, une association d'infirmières et de médecins étrangers oeuvrant avec la Société du Croissant-Rouge Palestinien dans les camps de Chatila et de Bourg el Barajneh, s'adresse à nous afin de nous rappeler que les camps palestiniens à Beyrouth sont toujours assiégés. La famine y sévit, les agences de secours sont interdites, et les conditions de vie, horribles. L'organisme international compte sur l'opinion publique mondiale pour faire les pressions nécessaires afin que soit mis un terme à ces inutiles souffrances.

Un syndicat de plus

Le jeudi, 26 mars, les 165 employé-e-s de la Commission scolaire Lotbinière près de Québec ont voté majoritairement (près de 57%) en faveur d'une affiliation syndicale à la CSN plutôt qu'à la Fédération des employé-e-s municipaux et scolaires du Québec (FEMSQ). Ce vote s'est tenu sous la surveillance du Ministère du travail et a eu lieu dans le cadre de la fusion volontaire de certaines commissions scolaires en vertu de la Loi de l'instruction publique (LIP) décrétée par Québec en 1986.

Le comité jeune du conseil central de Montréal, CSN, vous invite à une soirée débat sur la situation de la langue française à Montréal.



Lundi, le 13 avril 19h30 Édifice CSN 1601, avenue de Lorimier Salle (A-B) Métro Papineau



Information: 598-2021

Entente aux traversiers!

Les quelque 157 marins, guichetier-e-s, percepteurs et huileurs des traversiers de Matane/Baie-Comeau-Godbout, Québec/Lévis et Sorel/5t-Ignace de Loyola ont entériné dans une proportion de 70.5% l'entente de principe intervenue au début du mois de mars entre leurs porte-parole et ceux de la Société des traversiers du Québec (STQ).

Le nouveau contrat de travail assure ces syndiquée-s que leurs tâches ne pourront être effectuées par d'autres personnes, par les membres d'une union internationale également en place sur les bateaux par exemple.

Le nouveau contrat stipule aussi que l'octroi de sous-contrats ne peut avoir comme effet d'entraîner des mises à pied, de réduire la semaine de travail des employé-e-s réguliers, ou de se traduire par une rétrogradation ou une diminution de salaires.

Quant à la nouvelle clause sur les changements technologiques elle assure les salarié-e-s de recevoir une période de formation et d'être informés six mois avant l'introduction de nouvelles technologies. En cas de mises à pied occasionnées par les nouvelles technologies, les travailleurs et les travailleuses régulièrs bénéficient de la sécurité d'emploi et de tous les avantages prévus à la convention.

Le règlement prévoit également des primes de séparation de 16 semaines pour les travailleurs et les travailleuses âgés entre 62 ans et 65 ans qui quitteront leurs postes, ainsi que des formules d'accès à la retraite anticipée.



SURPRISE POUR UN C.A.!

Jacques Laurin du Fonds pour la Formation des chercheurs et de l'aide à la recherche (Fonds FCAR-CSN) de Québec et une vingtaine de ses camarades de travail ont pris par surprise leur conseil d'administration en s'introduisant pacifiquement à leur réunion du 27 mars dernier à Montréal.

EN GRÈVE DEPUIS LE 16 MARS

Des employé-e-s s'introduisent au conseil d'administration!

Une vingtaine d'employé-e-s du Fonds pour la formation des chercheurs et de l'aide à la recherche (Fonds FCAR-CSN) de Québec ont investi une réunion de leur conseil d'administration le vendredi aprèsmidi, 27 mars, au 505 rue Maisonneuve ouest à Montréal.

Une fois la surprise des administrateurs passée, des recteurs d'universités et de collèges pour la plupart, le président de ce syndicat CSN, René Tremblay, a expliqué patiemment et avec assurance qu'après 15 mois et une soixantaine de séances de négociations, les employée-s n'avaient d'autres recours que de déclencher la grève générale illimitée le 16 mars dernier pour faire évoluer les négociations.

REVENDICATIONS

Le syndicat voudrait

que deux salariées à l'emploi depuis plus de trois ans soient reconnues comme employées permanentes. Ce que refusent les négociateurs patronaux. Pire..., ils voudraient carrément les congédier!

Les négociations achoppent également sur les augmentations de salaires; ces employé-e-s demandent la parité avec leurs camarades du secteur public, ainsi que les avancements d'échelons. Le salaire annuel moyen de ces travailleurs et travailleuses qui préparent les subventions pour la recherche universitaire est de \$18,000.

CLAUDE RYAN

Au total, ces employé-e-s préparent pour environ \$30 millions en subventions pour la recherche universitaire. Leur employeur relève du Ministère de l'enseignement supérieur et de M. Claude Ryan.

Foudres sur René Lévesque

Les délégué-e-s des syndicats C5N et d'un syndicat de la CEQ de la région de La Pocatière, située à plus d'une centaine de kilomètres de Québec, ont décidé le 25 mars dernier à l'issue d'une assemblée spéciale, d'intensifier la campagne de boycottage du magasin Provigo de cette municipalité auprès de leurs membres et de la population en général.

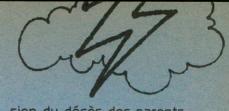
Le propriétaire de cette épicerie Provigo, M. René Lévesque, également propriétaire des magasins Provigo de Lévis-Lauzon et de Ste-Anne-de-Beaupré, s'est attiré les foudres des syndiqué-e-s de cette région car le 29 janvier dernier, il a congédié injustement un boucher de 12 ans



d'expérience, **Roch Bérubé**, qui par hasard est le président du syndicat CSN du marché Provigo depuis déjà 1978.

UNE SÉRIEUSE DÉGRADATION

Pour les travailleurs et travailleuses de ce Provigo, il est clair que le propriétaire et le nouveau gérant visent tout le syndicat à travers son président. Le congédiement de ce dernier survient après trois avis disciplinaires injustifiés; et le comble de l'infamie, c'est que l'employeur a choisi d'émettre le troisième avis à l'occa-



sion du décès des parents de Roch Bérubé, reprochant à ce dernier de s'être absenté pour s'occuper des funérailles et des affaires familiales!

Les papetiers: non au chantage!

Les travailleurs de l'usine de papier de Saint-Raymond ont décidé de rompre le silence le 18 mars dernier. Pendant que leur comité de négociation était en séance de conciliation à Québec, les 225 salariés manifestaient en circulant entre les machines qui continuaient de fonctionner. Les médias ont fait un large écho à leur initiative.

N'ayant touché aucune augmentation de salaire depuis 5 ans, ces travailleurs ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 20% depuis 1982. De plus, l'employeur proposait des reculs sur le plan normatif.

Deux autres manifestations ont suivi, à l'intérieur des bureaux cette fois. Pendant la seconde de ces démonstrations, tenue le 26 mars, les travailleurs se sont rendus au bureau du patron pour lui remettre la lettre qu'il avait envoyée à chacun d'eux individuellement, lettre dans laquelle il expliquait que s'il accédait à leurs demandes, l'entreprise risquait de perdre des contrats... etc. etc.

Les employés n'ont pas marché. Ils savent très bien que la production a doublé depuis la réouverture de l'usine en 1982. Et ils ont bien fait, car leurs moyens de pression ont commencé à porter fruit: la partie patronale a retiré ses demandes régressives au plan normatif.

Farlons medias, ca prosse !

Une «politique d'information» c'est bien, mais... = IENNIFICE

par Jacques Guay



Il est évidemment désirable que les médias se dotent chacun d'une «politique d'information» et la rendent publique.

Ainsi les règles du jeu sont connues et les citoyens savent pourquoi on a décidé de couvrir tel événement plutôt que tel autre; ou qu'on a préféré mettre tel arti-

cle en première page plutôt qu'en page des décès.

Les médias font constamment des choix dans le flot des nouvelles qui déferlent dans les salles avec parfois la démesure de véritables raz-de-marée. Ces choix, quoi qu'en disent les responsables, ne sont jamais le fruit du hasard. Ils sont dictés par une série de règles, le plus souvent non-écrites, qu'ils décident de suivre pour satisfaire leur clientèle, lecteurs, auditeurs, annonceurs ou même bailleurs de fonds.

Ainsi, s'il existe toujours une «politique d'information» permettant aux journalistes de mesurer la longueur de leur laisse, l'avantage d'une «politique d'information» écrite et publicisée c'est de chasser l'arbitraire et de permettre les débats sur le contenu de l'information.

Or donc, Le Nouvelliste, le quotidien trifluvien de Power Corporation, s'est doté récemment d'une «nouvelle politique d'information» qui, selon le Président-Éditeur, Claude Masson, repose sur les quatre points suivants:

- Priorité à l'information locale et régionale;
- Meilleure nouvelle à la meilleure place;
- À la recherche de primeurs et d'exclusivité;
- Nouvelle attitude face aux convocations, conférences de presse et autres événements.

Sur le premier point, peu de choses à dire, c'est la vocation de ce type de quotidiens. Cependant plus que de priorité à l'information locale et régionale, on devrait parler de traitement de l'information, tant nationale qu'internationale, dans l'optique d'une région donnée. Autrement dit, dans le cas présent, effectuer un effort constant pour permettre aux lecteurs de la Mauricie de comprendre les grands enjeux de l'actualité. Or Le Nouvelliste n'a même pas de correspondants à Québec ou à Ottawa.

Sur le second, il faudrait préciser les critères qui déterminent ce qu'est une meilleure nouvelle.

Le troisième point révèle une conception bien vieillotte du journalisme, particulièrement en presse



écrite. Cette dernière sera toujours dépassée par la presse électronique s'il s'agit d'informations destinées à tous les médias comme celles qui proviennent des communiqués ou des conférences de presse.

Les seules primeurs et exclusivités ne sauraient venir que du travail effectué par le quotidien à partir de ce qui est déjà connu de tous; c'est-à-dire du suivi des dossiers. Ou encore à la suite d'enquêtes systématiques.

Malheureusement, Le Nouvelliste se rabat sur le terrorisme. Dans un avis de M. Masson, il a promis «un traitement privilégié» aux organismes, à but lucratif ou non lucratif, qui lui livreront d'avance le contenu de leurs communiqués ou conférences de presse de manière à lui en assurer la primeur face aux stations de radio et de télévision. M. Masson ajoute que cette manière d'agir «accentuera du même coup son rôle complémentaire aux médias électroniques qui ne peuvent accorder que 30 ou 40 secondes à une nouvelle».

Bref, ce sont les médias électroniques, beaucoup plus rapides pour livrer la nouvelle, qui seront à la remorque d'un quotidien qui, à cause de son processus de production, l'aura mise sur la glace depuis la veille.

Que des quotidiens aient eu ce réflexe lors de l'invention de la radio, au début du siècle, cela se comprend. Mais à l'aube de l'an 2 000 c'est un retour en arrière. Le rôle complémentaire des quotidiens n'est pas de «scooper» radio et télévision sur la nouvelle du jour, mais d'en donner plus le lendemain. En allant chercher des réactions, en situant dans le contexte, en assumant un suivi. En privilégiant, en définitive, le véritable journalisme sur le 30 ou le 60 secondes de pure transmission de la nouvelle officielle.



LES RÉFUGIÉS CHILIENS:



les autres



L'arrestation de l'une des 34 Chiliennes le 27 mars dernier. Durant ce temps, le gouvernement canadien enquête s'il y a ou non des réfugié(e)s politiques...

CHILI

L'inhumanité canadienne

Alors que le ministre antiimmigration du deuxième plus grand pays au monde pour la superficie poursuit toujours sa réflexion pour connaître les «vrais» réfugiés politiques du Chili, alors que la revue «Actualité» rend hommage à ce même ministre, en l'occurence Benoît Bouchard, en lui consacrant sa première page, au rovaume de Pinochet la brutalité, les arrestations, les tortures et les assassinats se poursuivent. Le 27 mars dernier, 34 Chiliennes étaient arrêtées pour s'être enchaînées aux clôtures de l'édifice du Congrès national. Elles ne demandaient qu'une chose: qu'on libère les membres de leur famille emprisonnés.

TURQUIE

Les grèves pour le pain

Pour la première fois depuis le coup d'état militaire de 1980 et le retour au pays d'un régime civil en 1983, une vague de débrayages appelés «grèves pour le pain» a été déclenchée à la mi-mars en Turquie pour protester contre la détérioration de la vie économique et sociale. La Turk-Is, l'unique confédération syndicale autorisée, a promis que d'autres arrêts de travail feraient suite aux grèves des 90,000 travailleurs des secteurs du pétrole, de la métallurgie, du textile et des services. En Turquie, le salaire minimum est de \$54.00 par mois, l'inflation atteint 50% et le chômage frappe 20% de la population active.

PARAGUAY

La disparition d'un syndicaliste

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) rapporte que le leader syndical Victor Baez Mosquieda a été enlevé par les policiers à Asuncion le 19 mars dernier. Depuis, on est sans nouvelles de lui. Rappelons que le Paraguay vit sous la dictature du président Stroessner depuis 1954.

ITALIE

Un bilan du secteur public

Quelque trois millions et demi de fonctionnaires italiens ont renouvelé leurs contrats triennaux ces derniers mois sans agitation sociale excessive. Les contrats prévoient des augmentations moyennes réelles de près de 4%. Des réductions d'horaire ont par ailleurs été acceptées par le gouvernement avec l'objectif d'arriver aux 36 heures.

HOLLANDE

Dans le port de Rotterdam

Après huit semaines de grèves perlées, les 4,000 travailleurs affectés au transbordement des marchandises du port de Rotterdam (le premier port du monde) sont retournés satisfaits au travail. Les arrêts de travail déclenchés par le syndicat des transports FNV avaient pour objectif de s'opposer au projet patronal de licencier 350 ouvriers, et ce, malgré une entente conclue en 1985 qui ne prévoyait aucune mise à pied avant 1991. Le nombre de travailleurs de ce port est passé de 15,000 en 1972 à 4,000 aujourd'hui.

TUNISIE

Le «bon président Bourquiba»

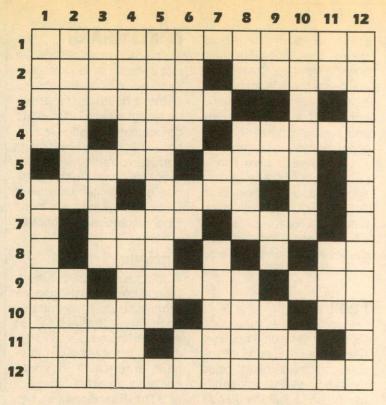
À l'occasion du trente et unième anniversaire de l'indépendance de la Tunisie, le 20 mars dernier, le «bon président Bourguiba» a régularisé la situation d'une centaine de travailleurs du pays. Ces derniers avaient été licenciés ou suspendus de leurs emplois lors de la crise sociale de l'hiver 1985-1986. À l'époque, quelque quatre cents personnes, membres de l'UGTT, avaient été licenciées pour s'être opposées activement au démantèlement de leur syndicat. L'ex-secrétaire de l'organisation syndicale Habib Achour, 73 ans, purge toujours une peine de sept ans d'emprisonnement.

BRÉSIL

La tentation militariste

Le 12 mars, l'armée envahissait quatre raffineries de pétrole de l'État pour déloger les employés qui les occupaient. Ceux-ci réclament une augmentation de près de 73% alors que Petrobas propose une hausse de 38%. Un conflit oppose également les marins au gouvernement. Et les soldats sont intervenus pour décharger les navires paralysés par une grève de trois semaines. La brusque montée des tensions sociales au Brésil est la conséquence directe de l'effondrement du plan cruzado dont l'objectif était de combattre l'inflation. Le général Octavio Medeiros, ancien chef de la police politique des généraux, accuse pour sa part le gouvernement civil de manquer de fermeté. Le deuxième anniversaire de la présidence Sarney risque donc d'être fortement perturbé.

Luc Gosselin



HORIZONTAL

- 1. Ouvriers spécialisés dans les installations électriques.
- 2. Animal qui vole. Henri... à l'anglaise.
- 3. Missives.
- 4. Infinitif. Adjectif possessif. S'accapara.
- 5. Nulle chose. Du verbe lier.
- Grande étendue d'eau salée. Adverbe marquant le superlatif absolu.
- 7. Qui engendre l'amertume. Époque.
- 8. Il se tient toujours avec le poivre. Article espagnol.
- 9. Avant-midi. Docteur de la loi musulmane. Pas ailleurs.
- 10. Lieu du dernier repos. Prénom féminin. Coutumes.
- 11. Révolutionnaire canadien d'origine métis. Les élèves s'en servent pour écrire au tableau.
- 12. Action d'estampiller.

VERTICAL

- 1. Dieu des vents. Né d'un parent de race blanche et d'un parent de race noire.
- 2. Arbrisseau grimpant. Il y en a douze dans l'année.
- 3. Du verbe être. Du verbe aller. Du verbe mettre.
- Adjectif démonstratif. Équipa de meubles.
- 5. Danse du sud de l'Italie.
- 6. Voies routières. Double consonne. Canadien Pacifique.
- Article défini. Roche qui, réduite en poudre, est utilisée comme abrasif.
- Un des symboles de cheval-vapeur. Ville célèbre pour sa tour penchée. - La partie inférieure d'un cours d'eau.
- Abréviation de c'est-à-dire. Symbole du radium. Dans la gamme. - condiment à odeur forte et saveur piquante.
- 10. Couvert de neige. Deux voyelles.
- 11. Deux consonnes. Ancien bouclier.
- 12. Partisan-e du syndicalisme.

Quiz

Réponses

5. a) 187 b) 160 c) 216 d) 254

rielze mois.

4. La réponse est 61%. Plus en détail, 39% attendent depuis moins de trois mois, 34% entre trois et sept mois, 22% entre sept et treize mois et 5% plus de

3. La réponse est 35%. C'est le cas de 32% des syndicats du secteur privé et de 40% des syndicats du secteur public. Par ailleurs, 35% des certificats émis par les commissaires du travail le sont en moins de quatre mois (20% dans le secteur privé).

2. La réponse est 32%, dont 15% attendent plus de 11 mois. Les commissaires du travail émettent les certificats d'accréditation en moins de six mois dans 75% des cas du secteur privé et 60% des cas du secteur public.

1. La réponse est 24%. À noter que c'est le cas pour 18% des ayndicats du secteur public et de 32% dans le secteur privé. Par contre, les agents d'accréditation mettent de 31 à 60 jours pour émettre le certificat dans 58% des cas relevant du secteur public et dans 52% des cas du secteur privé.

culture



La chanteuse «pop» Jennifer Warnes a réalisé son rêve et enregistré des chansons du grand poète montréalais Leonard Cohen. «Famous blue raincoat» contient «Bird on a wire» et «Joan of Arc».

personnelles. Cela est particulièrement vrai pour «Bird on wire», «First we take Manhattan» où nous retrouvons le guitariste texan Stevie Ray Vaugh, «Joan of Arc» avec la participation de Cohen luimême, et «Ain't no cure for love» où, cette fois-ci, le guitariste Michael Landau est l'invité.

En définitive, un bel album sur Cypress Record-Attic-LAT 1227 étage de «Sam the record man» rue Ste-Catherine ouest à Montréal. Rappelons en passant que le propriétaire de «Sam the record man» est un être foncièrement anti-syndical qui a déjà fait appel aux services d'un avocat montréalais bien connu pour empêcher l'entrée d'un syndicat à cet endroit. Et le fric qu'il a injecté dans ce bureau d'avocats a réussi à décourager la syndicalisation de ses jeunes employé-e-s.

SN Féministe

Pour d'autres disques de folk-song et féministes, il y a une petite collection intéressante au deuxième étage du magasin «Phantasmagoria» rue Bleury à Montréal, entre la rue Sherbrooke et l'ancienne Taverne Henri Richard. Vous retrouverez des disques de femmes, comme ceux de Holly Near et Ronnie Gilbert, dans la section «female vocal».

MERCI MARIO!

Oui, oui, nous savons. Le Mozambique et le Zimbabwe sont deux pays voisins de l'Afrique Australe. Une erreur de typographie a fait en sorte qu'une parenthèse — la vilaine! — s'étant glissée dans la dernière chronique, on avait l'impression que le Mozambique et le Zimbabwe étaient un seul et même pays. Merci à Mario qui nous a téléphoné!

Curieux

Si vous désirez vous monter une collection de disques progressistes, humanistes, pacifistes, féministes, et écologistes, nous vous suggérons de lire quelques journaux américains indépendants politiquement, du genre «The Guardian», et des revues comme «Mother Jones». Et surtout, nous vous disons qu'il faut être curieux, patient, et parfois passer quelques heures à faire marcher ses doigts dans les rayons de disques.

WARNES

Jennifer Warnes a réalisé un rêve vieux d'au moins dix ans: enregistrer un album complet de chansons du poète montréalais de réputation internationale Leonard Cohen!

Identifiée à la chanson «pop», notamment pour une chanson en duo avec le britannique Joe Cocker intitulée «Up where we belong», Jennifer Warnes caressait depuis très longtemps le projet d'endisquer des chefsd'oeuvre de Cohen. Tellement longtemps qu'elle n'y croyait plus jusqu'au moment, l'an dernier, où un dirigeant de Cypress Records lui a offert de rentrer en studio et de chanter Cohen.



Sur **«Famous blue rain- coat»**, elle a repris neuf chansons de Cohen dont les célèbres «Bird on a wire» que, ironie du sort(?), Joe Cocker lui-même avait endisqué en 1970, «Joan of Arc», et «Ain't no cure for love». En plus de bien rendre l'âme et le climat qui existent dans les pièces de Cohen, Jennifer Warnes y a apporté des petites touches agréables et

NOUVELLES CSN AU NEW-BRUNSWICK!

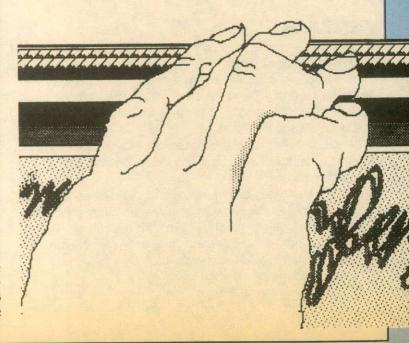
La publication syndicale Nouvelles C5N est lue au Nouveau Brunswick! Un militant du Conseil du travail de Moncton (CTC-FTNB), Jean-Claude Basque, nous dit dans une lettre qu'il est abonné à Nouvelles C5N depuis deux ans et qu'il apprécie particulièrement cette page-ci. Jean-Claude Basque se pose une question que d'autres personnes se posent: où dénichons-nous les disques qui font l'objet de cette page? Alors, ne soyons plus égoïstes, soyons un tantinet socialistes, et sans plus tarder voici «nos spots».

Chanson française

Pour la chanson militante française, nous vous recommandons deux magasins à Montréal: «Archambault Musique» sur la rue Ste-Catherine est au coin de Berri, et la «Boîte à son» rue St-Denis, entre Ontario et Maisonneuve. À Québec, sur la rue St-Jean, vous avez sensiblement le même choix, sinon plus, chez «Musique D'Auteuil.»

Folk-song

Pour les disques de «folksong», de «bluegrass», de «hillbilly» et de blues traditionnel, il existe une très bonne section au deuxième



billet

LA TÊTE DE M. DUFOUR (suite et fin)

Que le peuple se rassure! On ne l'a pas encore trouvée. De fait, nous sommes à la veille de suspendre nos recherches. Où que se portent en effet nos regards, c'est toujours le même vide absolu.

Faisant cette constatation, nous étions quelques-uns, l'autre jour, à nous inquiéter de M. Dufour et de son Conseil du Patronat. Cela nous est venu de l'Hôtel de ville de Montréal. On savait qu'il s'y brassait des choses importantes; ce qu'on ne savait pas, c'est que les brasseries Molson et Labatt, qui fabriquent le liquide doré, en menaient aussi large. Et M. Dufour, champion du développement touristique du Québec, n'a pas dit un mot, n'a pas levé le petit doigt, n'a pas bronché!

Le président-directeur général du Conseil du Patronat cache sa douleur et souffre en silence, estimant sans doute à l'instar du poète que les grandes douleurs sont muettes... On l'avait pourtant entendu et vu beaucoup plus loquace face à l'annonce du boycottage des établissements de M. Raymond Malenfant. M. Dufour ne doit pas s'intéresser aux sports, même si la disparition du Grand Prix prive la région de Montréal de retombées économiques estimées à 20 millions\$.

Il y a un autre sujet qui aurait pu causer beaucoup de chagrin à M. Dufour et à ses amis, s'il avait su où donner de la tête. C'est la question des propriétaires d'ambulances.

Quel choc, en effet, pour un chevalier de la privatisation, d'apprendre que dans le seul maillon privatisé du réseau de la santé, c'est le vol, les détournements de fonds, la fraude, la fausse facturation qui sont érigés en système. Un rapport officiel du ministère des affaires sociales l'écrit noir sur blanc; La Presse du 30 mars en faisait état.

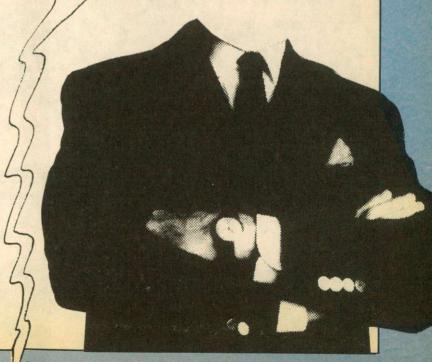
Comme M. Dufour fait plutôt dans l'idéologie que dans les chiffres, il y a fort à parier qu'on ne l'entendra pas sur ce sujet.

D'autant plus qu'une rumeur, qui n'a pu être vérifiée, voulait qu'une ambulance vide se soit présentée à l'hôpital récemment et que M. Dufour en soit descendu.

Parlant chiffres, il en a coûté au moins 25 000 \$ à M. Dufour et au Conseil du Patronat pour recueillir environ 900 noms à 2\$ chacun pour financer un «NON» à la campagne de boycottage des établissements Malenfant. À ce rythme, après la tête, c'est sa chemise que M. Dufour risque de perdre.

Michel Rioux

MANDE PARDON?



Nouvelles CSN 23

